



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

ONG Réexamen de l'accréditation ICH-08 Rapport – Formulaire

RAPPORT PAR UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE ACCREDITEE A DES FINS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE CONCERNANT SA CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

**DATE LIMITE : 15 FEVRIER 2019
POUR EXAMEN EN 2019**

Le fichier peut être téléchargé à l'adresse suivante :

<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

Veillez fournir uniquement les informations demandées ci-dessous. Les annexes ou tout autre matériel supplémentaire ne peuvent être acceptés.

A. Identification de l'organisation

A.1. Nom de l'organisation soumettant le présent rapport

A.1.a. *Nom officiel de l'organisation dans sa langue d'origine, tel qu'il apparaît sur les documents officiels.*

Maison des Cultures du Monde

A.1.b. *Nom de l'organisation en anglais et/ou en français.*

Maison des Cultures du Monde-Centre français du patrimoine culturel immatériel/Institute for World Cultures-French Center for Intangible Cultural Heritage

A.1.c. *Numéro d'accréditation de l'organisation (indiqué lors des précédentes correspondances sous la forme « NGO-90XXX »)*

NGO90098

A.2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Pour les organisations ayant des activités internationales, indiquer l'adresse du siège.

Organisation : Maison des Cultures du Monde

Adresse : 101 Boulevard Raspail 75006 Paris France

Numéro de
téléphone : +33145447230

Adresse
électronique : info@maisondesculturesdumonde.org

Site Internet : www.maisondesculturesdumonde.org

Autres informations
pertinentes :

A.3. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom complet, l'adresse et tout autre renseignement pour contacter la personne responsable à qui toute correspondance relative au présent rapport doit être adressée.

Titre (M./Mme, etc.) : Mme

Nom de famille : CACHAT

Prénom : Séverine

Institution/fonction : Directrice

Adresse : 2 rue des Bénédictins 35500 Vitré France

Numéro de
téléphone : +33299758204

Adresse électronique : direction@maisondesculturesdumonde.org

Autres informations
pertinentes : Expert pour le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel (instance consultative nationale)

Facilitateur pour le programme de renforcement de capacités dans le cadre de la Convention de 2003 (formée à Sofia - septembre 2017)

B. Contribution de l'organisation à la mise en œuvre de la Convention au niveau national (Chapitre III de la Convention)¹

Faites la distinction entre les activités terminées et celles en cours. Si vous n'avez pas participé, indiquez-le. Décrivez également tout obstacle ou difficulté rencontrée par votre organisation lors de telles activités.

B.1. *Décrivez la participation de votre organisation à l'effort de l'État pour développer et mettre en œuvre des mesures pour renforcer les capacités institutionnelles pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) (Article 13 et Directives opérationnelles (DO)154) en élaborant, par exemple, des lois ou des politiques liées au PCI, en mettant en place des comités nationaux sur le PCI ou en s'impliquant dans toute autre procédure impulsée par le gouvernement.*

Ne pas dépasser 250 mots

En 2011, la Maison des Cultures du Monde (MCM) a été désignée par le ministère de la Culture (MC) Centre français du patrimoine culturel immatériel (CFPCI) conformément à l'article 13b de la Convention de 2003. En lien avec les acteurs du PCI et les publics sur l'ensemble du territoire national, le CFPCI intervient en soutien à l'administration du ministère (Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique de la direction générale des Patrimoines, qui coordonne en France la mise en œuvre de la Convention), dans la conduite de la politique du PCI qui s'articule autour de quatre axes : inventaires ; candidatures pour les listes de la Convention ; recherche ; sensibilisation et formation.

Depuis 2013, la Maison des Cultures du Monde-Centre français du patrimoine culturel immatériel, par son président (membre permanent) et sa directrice (expert invité), participe aux réunions du Comité du patrimoine ethnologique et immatériel (CPEI), instance nationale présidée par le directeur général des Patrimoines du ministère de la Culture, qui « conseille le ministre sur l'ensemble des questions relatives à l'application, sur le territoire national, de la Convention du patrimoine culturel immatériel ».

B.2. *Décrivez la coopération de votre organisation avec les organismes gouvernementaux compétents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Article 13), y compris les institutions existantes de formation et de documentation sur le PCI (DO 154).*

Ne pas dépasser 250 mots

Par convention avec le ministère de la Culture, la MCM-CFPCI, a notamment pour missions de :

- Faire connaître la Convention, promouvoir le PCI en France et le PCI de la France
- Former les communautés (associations, collectivités publiques...), les professionnels et les étudiants
- Documenter le PCI et favoriser la diffusion des ressources sur le PCI
- Contribuer à la production des connaissances sur le PCI, à la réflexion critique sur les politiques du PCI et leurs effets
- Faciliter la mise en réseau d'acteurs du PCI et les partages d'expériences
- Informer et orienter les porteurs de projets, notamment pour l'inventaire du PCI en France et les candidatures pour les listes de l'UNESCO

¹ Dans le cas où votre organisation opère dans plusieurs États, veuillez clairement indiquer quel(s) est(sont) l'(les) États(s) concernés par vos réponses lors du remplissage des parties B, C et E.

Fournir des services de veille et d'expertise.

Depuis 2012, la MCM-CFPCI organise avec le ministère de la Culture et divers partenaires universitaires un colloque international annuel autour des politiques du PCI et leurs effets : Patrimoine culturel immatériel et numérique (2015), Transmettre ! PCI, savoir-faire et métiers d'art (2016), Les territoires du PCI (2017), Le PCI est-il naturel et environnemental ? (2018). Afin de permettre une diffusion la plus large possible, les actes de ces rencontres sont édités dans la revue en ligne des Cahiers du CFPCI, accessible gratuitement en téléchargement.

L'association intervient régulièrement sur le PCI dans le cadre de formations initiale ou permanente (universités, ministère de la Culture...) ou de manifestations diverses (conférences, rencontres...). Elle développe depuis 2016, avec le soutien du ministère de la Culture et en partenariat avec l'université Rennes 2, un parcours de formation théorique et pratique sur le PCI à destination des étudiants du master "Médiation du patrimoine en Europe", ouvert aux participants extérieurs.

B.3. *Décrivez l'implication ou la contribution de votre organisation dans l'élaboration des rapports périodiques des États (DO 152).*

Ne pas dépasser 250 mots

La Maison des Cultures du Monde-Centre français du patrimoine culturel immatériel a impulsé et accompagné la création en 2012-2013 de l'association France PCI qui réunit les représentants d'éléments inscrits sur les listes de l'UNESCO, à l'occasion du premier rapport périodique à soumettre par la France. Elle en a accueilli l'assemblée constitutive, en abrite le siège et en assure statutairement le secrétariat ainsi que la coordination. A ce titre, la MCM-CFPCI participe au suivi des éléments inscrits, avec les partenaires institutionnels en charge du suivi de la Convention, et notamment la préparation des rapports périodiques, concernant ces éléments. Ainsi les représentants d'éléments inscrits ont pu être collectivement informés du nouveau calendrier et des modalités de soumission des rapports périodiques lors de l'assemblée générale de l'association France PCI de juin 2018 à Alençon.

B.4. *Décrivez la participation de votre organisation à la préparation des candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ou la Liste représentative, des demandes d'assistance internationale, ou des propositions de bonnes pratiques de sauvegarde.*

Ne pas dépasser 250 mots

Depuis 2013 dans le cadre du Comité du patrimoine ethnologique et immatériel, la MCM-CFPCI accompagne l'administration du ministère de la Culture dans le repérage, l'accompagnement, le suivi et l'évaluation des candidatures pour la Liste de sauvegarde urgente, la Liste représentative ou les propositions pour le Registre des meilleures pratiques. A ce titre, il informe les porteurs de projets qui le sollicitent des démarches et des procédures relatives aux candidatures (critères, délais...) ; il peut être associé aux réunions avec les communautés, et il effectue, avec le Comité pour le patrimoine ethnologique et immatériel, plusieurs relectures critiques des dossiers (les formulaires étant rédigés par les communautés).

B.5. *Décrivez la participation de votre organisation à l'identification, la définition (Article 11.b) et l'inventaire du PCI (Article 12, DO 80 et DO 153). Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

L'inventaire du PCI en France, initié en 2008, est alimenté soit par des appels à projets du

ministère de la Culture, auxquels peuvent candidater des laboratoires de recherche ou des associations compétentes dans un domaine du PCI, soit par des propositions émanant directement des communautés, qui sont examinées par le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel (CPEI). La MCM-CFPCI collabore à cet inventaire à plusieurs titres :

- elle informe les individus et communautés des procédures et critères d'inclusion dans l'inventaire
- dans le cadre du CPEI, elle participe à l'évaluation des propositions, et le cas échéant au suivi de la rédaction des fiches (par les communautés)
- elle a remporté plusieurs appels à projets du ministère de la Culture. Dans ce cadre, l'association a mis en œuvre, avec la collaboration de facilitateurs formés dans le cadre du programme de renforcement de capacités de l'UNESCO (Chiara Bortolotto, Panayiota Andrianopoulo, Adriana Molano), des ateliers orientés vers la réalisation d'inventaires participatifs, dans l'île de la Réunion en 2016-2017, en partenariat avec le Conseil Régional, qui ont abouti à la production de fiches versées à l'inventaire national, et développe actuellement un projet en Guyane, en partenariat avec la Direction des affaires culturelles de Guyane et le Parc Amazonien de Guyane.

B.6. *Décrivez la participation de votre organisation à d'autres mesures de sauvegarde, y compris celles mentionnées dans l'Article 13 et la DO 153 qui visent à :*

- mettre en valeur la fonction du PCI ;*
- encourager des études scientifiques, techniques et artistiques pour une sauvegarde efficace ;*
- faciliter, dans la mesure du possible, l'accès aux informations relatives au PCI, tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

La Maison des Cultures du Monde participe à la mise en valeur du PCI, à travers son festival, ses expositions accompagnées d'activités de médiation, l'édition documentaire et scientifique ainsi que le libre accès à des informations et des matériaux relatifs au PCI. Depuis 1997, le Festival de l'Imaginaire met en valeur les patrimoines oraux et spectaculaires du monde entier. Cette activité destinée au grand public est complétée par des colloques, des conférences, rencontres, projections et ateliers, notamment la Journée du Patrimoine culturel immatériel organisée chaque année depuis 2004 sur une thématique différente (la transmission, les migrations...). Le label de disques INEDIT a un catalogue de plus de 150 albums consacrés aux traditions musicales du monde, enregistrés et présentés par des spécialistes. Le Centre de documentation sur les spectacles du monde met en ligne une base de données gratuite de plus de 800 formes spectaculaires traditionnelles avec notices, photographies, et vidéos sous réserve de l'accord explicite des détenteurs et praticiens. Le Prix de la Maison des Cultures du Monde récompense un projet de recherche et de diffusion d'un jeune chercheur sur un patrimoine musical ou spectaculaire dont les détenteurs viennent se produire en France dans le cadre du Festival de l'Imaginaire. L'association contribue à diffuser les informations, actualités et ressources sur le PCI grâce à son site Internet, sa lettre d'information et les réseaux sociaux.

B.7. *Décrivez l'implication de votre organisation dans les mesures visant à assurer une meilleure reconnaissance du PCI, son respect et sa mise en valeur, en particulier celles définies dans les Articles 14 et les DO 105 à 109 et la DO 155 :*

- a. des programmes éducatifs, et de sensibilisation et de diffusion d'informations à l'adresse du grand public, en particulier des jeunes ;*
- b. des programmes éducatifs et de formation au sein des communautés et groupes concernés ;*
- c. des activités de renforcement des capacités en matière de sauvegarde du PCI ;*
- d. des moyens non formels de transmission des savoirs :*
- e. une éducation à la protection des espaces naturels et des lieux de mémoire, dont l'existence est nécessaire à l'expression du PCI.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

Le Festival de l'Imaginaire vise à faire découvrir au public le plus large possible des formes d'expression relevant du patrimoine immatériel des peuples du monde dans un esprit de découverte et de dialogue. L'approche sensible offerte par le spectacle est complétée par des expositions, colloques, conférences et ateliers apportant une dimension réflexive, notamment sur la sauvegarde et la transmission.

Le Festival donne lieu à un programme d'éducation culturelle auprès des scolaires (8 à 18 ans) intégrant des dossiers pédagogiques, des séances en classe, des représentations spécifiques et des échanges avec les praticiens.

La MCM travaille directement avec les détenteurs au travers de missions de prospection, de conseil et d'accompagnement. Le fait d'être invité au festival en France offre souvent aux praticiens une reconnaissance locale et internationale, voire une revalorisation lorsqu'ils font partie de catégories marginalisées, ainsi qu'un renforcement de leurs capacités dans la mise en valeur du PCI dont ils sont les détenteurs.

En dehors du festival, le CFPCI met en oeuvre des actions régulières de sensibilisation, transmission et valorisation du PCI, pour les scolaires et le grand public (activités pédagogiques, projets intergénérationnels, stages...) en partenariat avec des associations locales.

C. Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale, et internationale

Présentez les activités menées par votre organisation aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional, et international pour la mise en œuvre de la Convention, y compris les initiatives telles que l'échange d'informations et d'expériences, et toute autre initiative conjointe, comme défini dans l'Article 19 et la DO 156. Vous pouvez, par exemple, traiter des points suivants :

- a. le partage d'information et de documentation concernant le PCI partagé (DO 87) ;
- b. la participation à des activités relevant de la coopération régionale, y compris par exemple celles des centres de catégorie 2 créés sous les auspices de l'UNESCO (DO 88) ;
- c. le développement de réseaux d'ONG, de communautés, d'experts, de centres d'expertise et d'instituts de recherche aux niveaux sous-régional et régional pour élaborer des approches partagées et interdisciplinaires concernant le PCI partagé (DO 86).

Ne pas dépasser 250 mots

La Maison des Cultures du Monde-Centre français du patrimoine culturel immatériel est membre du Forum des ONG accréditées pour exercer des fonctions consultatives auprès du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du PCI. Elle est notamment membre du comité de rédaction de sa revue en ligne #heritage alive, dont elle diffuse largement les appels à contribution, et pour laquelle elle assure régulièrement des traductions de l'anglais vers le français. Elle relaie les activités du Forum notamment via les réseaux sociaux.

La MCM-CFPCI est le partenaire français du projet "Patrimoine culturel immatériel et musées" 2017-2020, financé par le dispositif Europe Créative et le gouvernement flamand, coordonné par l'ONG "Workshop patrimoine immatériel" (Belgique), avec le Centre néerlandais du PCI (Pays-Bas), le réseau Simbdea (Italie), et la participation de la Suisse (Office fédéral de la Culture/association des musées suisses). Ce projet vise à stimuler la réflexion sur la collaboration entre musées, communautés et praticiens, et à favoriser le développement d'approches participative dans les musées, notamment par la production d'un ouvrage et d'un site Internet réunissant des articles et des outils pratiques. Il se structure autour de 5 rencontres internationales se déroulant sur un thème spécifique dans chacun des pays partenaires - Diversité (Rotterdam, novembre 2017), participation (Palerme, février 2018), société urbanisées (Berne, septembre 2018), innovation (Aubusson, février 2019), politiques publiques (Mechelen, mai 2019) - et d'une conférence conclusive (Bruxelles, février 2020).

Le colloque international annuel du CFPCI permet le développement d'un réseau de chercheurs et professionnels, responsables d'administrations et d'institutions culturelles, notamment européens, favorisant l'échange d'informations et d'expériences en Europe.

D. Participation au travail du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

D.1 Votre organisation a-t-elle participé à des réunions du Comité ou de l'Assemblée générale ? Le cas échéant, précisez les réunions auxquelles vous avez assisté et décrivez la nature exacte de votre contribution aux travaux du Comité.

Ne pas dépasser 250 mots

Le président de la Maison des Cultures du Monde, Chérif Khaznadar, a participé depuis son

origine à l'élaboration du texte de la Convention et des directives opérationnelles. Depuis il participe en tant qu'expert au sein de la délégation française aux réunions du Comité et des assemblées générales. Il a été en outre président de l'Assemblée générale de 2008 à 2010. Il a également présidé plusieurs groupes et séances de travail notamment le groupe de travail intergouvernemental ouvert sur le traitement des candidatures à la Liste représentative par le Comité, l'Organe subsidiaire et le Secrétariat en septembre 2011.

La Maison des Cultures du Monde a participé au titre d'ONG puis d'ONG accréditée (2010) aux réunions suivantes : 2.EXT.COM (2008 Sofia), 3.COM (2008 Istanbul), 4.COM (2009 Abu Dhabi), 3.GA (2010 Paris), 5.COM (2010 Nairobi), 6.COM (2011 Bali, membre de l'OC), 4.GA (2012 Paris), 7.COM_WG (2012 Paris, groupe de travail sur la portée et l'étendue d'un élément), 7.COM (2012 Paris, membre de l'OC), 8.COM (2013 Bakou, rapporteur de l'OC), 5.GA (2014 Paris), 9.COM (2014 Paris), 6.GA (2016, Paris), 7.GA (2018, Paris).

D.2 *Votre organisation a-t-elle été membre de l'Organe d'évaluation (DO 26 à 31), ou membre de l'Organe consultatif (entre 2012 et 2014) ? Le cas échéant, précisez la période.*

Ne pas dépasser 100 mots

La Maison des Cultures du Monde a été membre de l'Organe consultatif en 2011 (6.COM), 2012 (7.COM) et 2013 (8.COM, rapporteur de l'OC).

D.3 *De quelle(s) manière(s) votre organisation a-t-elle fourni des services consultatifs au Comité (DO 96) ou de quelle(s) manière(s) pensez-vous qu'elle pourrait fournir de tels services à l'avenir ?*

Ne pas dépasser 500 mots

Du fait de ses fonctions au sein de l'Organe consultatif, la Maison des Cultures du Monde a déjà fourni des services consultatifs au titre de la DO 96.a, b et c. pendant trois cycles consécutifs (2011, 2012 et 2013) et se tient à la disposition du Comité.

Les compétences complémentaires des membres de son équipe, leur implication dans des opérations de valorisation, de sauvegarde, d'évaluation de programmes, de préparation d'inventaires, de formation et de renforcement de compétences, d'établissement de rapports périodiques, associées à une réflexion permanente menée au travers de colloques, journées du PCI, éditions, etc. lui confèrent les capacités nécessaires à l'évaluation des candidatures pour les Listes et propositions pour le Registre.

En outre, consciente des difficultés que rencontrent certains États dans l'élaboration de leurs candidatures ou demandes et forte de son expérience en tant qu'organisme évaluateur mais aussi contributeur pour la partie française, la Maison des Cultures du Monde tient ses experts à la disposition des États parties qui solliciteraient ses services.

E. Capacités de votre organisation à évaluer des candidatures, propositions et demandes (comme décrit dans la DO 27 et la DO 96) :

- E.1.** *Les candidatures, propositions et demandes ne sont disponibles pour évaluation qu'en français et en anglais. Les membres de votre organisation ont-ils une très bonne maîtrise de l'anglais ou du français ? Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire ?*

Ne pas dépasser 250 mots

Le français est la langue principale de l'équipe de la Maison des Cultures du Monde et l'anglais une langue de travail pratiquée quotidiennement par 4 membres au moins de l'équipe du fait de leurs liens à l'international.

- E.2.** *Votre organisation a-t-elle déjà travaillé dans plusieurs domaines du PCI ? Décrivez vos expériences.*

Ne pas dépasser 250 mots

La Maison des Cultures du Monde mène depuis plus de 35 ans des activités de programmation de spectacles (musique, danse, théâtre, rituels), d'expositions, d'édition, de documentation, d'organisation de colloques et conférences, de cycles thématiques et de saisons culturelles qui contribuent à la visibilité de plusieurs domaines du PCI, à savoir :

- les traditions et expressions orales,
- les arts du spectacle,
- les pratiques sociales, les rituels et les événements festifs

ainsi que les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel (expositions, colloques, ateliers).

Dans certains cas, son action participe directement à la sauvegarde d'éléments menacés ou en voie de disparition par un soutien financier et logistique (par ex. marionnettes yakshagana du Karnataka, Ballet royal du Cambodge), une mise en valeur internationale produisant une reconnaissance locale (par ex. marionnettes sur eau du Vietnam), par la collecte sonore et l'édition intégrale (par ex. anthologie de la musique arabo-andalouse du Maroc).

En outre, les missions du CFPCI le conduisent à travailler dans tous les domaines du PCI tels que définis à l'article 2.2 de la Convention sur l'ensemble territoire français.

- E.3.** *Décrivez l'expérience de votre organisation dans l'évaluation et l'analyse de documents tels que les propositions ou les demandes.*

Ne pas dépasser 250 mots

La Maison des Cultures du Monde a été membre de l'Organe consultatif chargé d'évaluer les candidatures pour la Liste de sauvegarde urgente, le Registre des meilleures pratiques et les demandes d'assistance internationale supérieures à 25000 dollars américains en 2011 (6.COM), 2012 (7.COM) et 2013 (8.COM).

En outre l'un de ses membres a participé en 2014 à l'évaluation des 110 demandes de soutien au Fonds International pour la Promotion de la Culture (UNESCO).

E.4. *Votre organisation a-t-elle l'habitude d'élaborer des textes synthétiques en anglais ou en français ? Décrivez votre expérience et indiquez de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire.*

Ne pas dépasser 250 mots

La Maison des Cultures du Monde élabore régulièrement des textes de nature et de format divers, analytiques ou synthétiques, qu'il s'agisse de rapports, d'articles, d'ouvrages, ou encore de notices de programmes pour le grand public.

Ces textes sont généralement rédigés en français, plus exceptionnellement en anglais.

La Maison des Cultures du Monde compte trois docteurs en anthropologie, et les autres membres de l'équipe permanente sont titulaires d'un Master.

E.5. *Votre organisation a-t-elle l'habitude de travailler au niveau international ou a-t-elle la capacité d'appliquer une expérience locale à un contexte international ? Décrivez une telle expérience.*

Ne pas dépasser 250 mots

Par sa mission fondatrice, faire connaître en France les cultures étrangères, contribuant ainsi à la coopération internationale, l'activité de la Maison des Cultures du Monde (programmation artistique, formation, édition, organisation de colloques) implique systématiquement des partenaires internationaux.

S'agissant de la production de spectacles et de publications, ces partenaires sont aussi bien des praticiens ou détenteurs de PCI que des universitaires, des artistes, des administrations locales et nationales. Ils interviennent, en fonction de leur périmètre de compétences, tout au long de l'élaboration des productions (identification d'un élément, prospection sur le terrain, relations avec les praticiens, préparation logistique, administrative, artistique et scientifique, mise en place des soutiens financiers privés ou institutionnels).

S'agissant de la diffusion, ces partenaires sont des structures homologues de la Maison des Cultures du Monde ou des festivals, majoritairement en Europe, mais également en Afrique du nord, au Moyen-Orient, en Amérique.

F. Coopération avec l'UNESCO

Décrivez les activités menées par votre organisation en coopération avec l'UNESCO (en coopération directe avec l'UNESCO ainsi que les activités menées sous les auspices de l'UNESCO, ou celles pour lesquelles vous avez reçu l'autorisation d'utiliser l'emblème de l'UNESCO ou de la Convention de 2003, ou le soutien financier, comme par exemple des fonds issus du Programme de participation).

Ne pas dépasser 250 mots

- Le/la Directeur(trice) Général(e) de l'UNESCO est membre statutaire du Conseil d'Administration de la MCM.

- Réunion de travail de l'Organe subsidiaire sur la participation des experts, des centres d'expertise, des instituts de recherche, des ONG, des individus à la mise en œuvre de la convention (Centre de documentation - Vitré, janvier 2008).

- Réunion d'experts sur les pratiques culinaires (Centre de documentation - Vitré, avril 2009).
- Participation au programme Mediterranean Living Heritage (MEDLIHER) piloté par l'UNESCO avec le soutien de l'Union Européenne dans le cadre d'Euromed Heritage 4 (2008-2012). Ce programme était consacré à l'identification du patrimoine culturel immatériel en Egypte, en Jordanie, au Liban, et à un projet de sauvegarde pilote dans chaque pays.
- À l'occasion de la célébration du 10e anniversaire de la Convention et avec le soutien de l'UNESCO, le 17e Festival de l'Imaginaire (mars-juin 2013) a présenté 12 éléments inscrits sur les listes du PCI et obtenu l'autorisation d'utiliser l'emblème de la Convention.
- La Directrice de la Maison des Cultures du Monde a été formée lors de l'atelier accueilli par le Centre de catégorie II pour l'Europe du Sud, à Sofia en septembre 2017, et rejoint le réseau des facilitateurs pour la mise en œuvre du programme de renforcement de capacités.

G. Signature

Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le compte de l'organisation.

Nom : Séverine CACHAT

Titre : Directrice

Date : 14 février 2019

Signature :

